



CLUB DE TIR CAMARGUAIS



**PAPIERS A FOURNIR - POUR INFORMATION UNIQUEMENT –
POUR UNE DEMANDE DE RENOUELEMENT OU UNE DEMANDE
D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARME DE CATEGORIE « B »**

TIREUR → PREFECTURE

DEMANDE D'ACQUISITION ET DE DETENTION D'ARME :

- **Avis préalable de la Fédération Française de Tir (feuille verte) :** Original
- **Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales (copie intégrale) :** Original

- Carnet de tir indiquant la date de chaque séance contrôlée de la pratique du tir (3 séances obligatoires dans l'année CIVILE, séance espacée de 60 jours minimum) : Photocopie
- Document d'identité (carte nationale d'identité, passeport ...) : Photocopie
- Recto/ Verso de la licence de tir complété et tamponné par le médecin : Photocopie

- **En l'absence du document qui précède, certificat médical de moins de 1 mois attestant que l'état de santé physique et psychique du demandeur n'est pas incompatible avec la détention d'armes et de munitions** Original

- Justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, etc...): Photocopie
- Justificatif de la possession d'un coffre (facture d'achat ou, en l'absence, photo du coffre): Photocopie

- **Formulaire complété et signé (CERFA N° 12644* ##) :** Original

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE DETENTION D'ARME:

- **Dernière autorisation de détention d'arme :** Original
- Toutes les pièces indiquées ci-dessous...

PREFECTURE → TIREUR

RECEPTION DE L'AUTORISATION PAR VOIE POSTALE DE LA PART DE LA PREFECTURE

AUTORISATION D'ACQUISITION:

- Le demandeur de license de tir dispose d'un délai de 6 mois pour acquérir l'arme.

ADRESSE DE LA PREFECTURE POUR LES HABITANTS DE L'HERAULT:

PREFECTURE DE L'HERAULT DRLP / BRGE – ARMES
34, place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER